

L'Assurance Maladie de l'Yonne vous informe

## **Jeune adulte, je prends ma santé en main**

Ce que vous devez faire pour être remboursé(e) en cas de frais de santé.

- 1) Je signale **mon adresse** à la CPAM pour une mise à jour de mon dossier ;
- 2) Je donne un relevé d'identité postal (RIP) ou bancaire (RIB) ;
- 3) Je mets **ma carte Vitale à jour** chaque fois que c'est mon anniversaire et à chaque changement de situation (déménagement, mariage, naissance, etc.) ;
- 4) J'ouvre gratuitement un compte ameli, mon dossier personnel santé, sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr);
- 5) Je donne mon numéro de portable et une adresse mail valide pour être contacté plus facilement et rapidement en cas de besoin ;
- 6) Pour être remboursé(e), je dois bénéficier de droits : chaque année, je demande une aide pour mes futures dépenses de santé :
  - la Couverture Maladie Universelle Complémentaire, la CMU-C ;
  - l'Aide à l'acquisition d'une Complémentaire en Santé, l'ACS
- 7) Je dois **faire une demande de renouvellement de CMU-C ou ACS** **chaque année.**  
Date à noter : ...../...../..... => à refaire l'année prochaine : ...../...../..... (anticipation conseillée)
- 8) Je peux vérifier mon dossier à tout moment avec **mon compte ameli** : adresse, demande de carte européenne, demande par mail, suivi des remboursements, info santé, etc.
- 9) **Sur ameli.fr**, je peux :
  - a. trouver un professionnel de santé et connaître ses tarifs ;
  - b. bénéficier de conseils en santé.
- 10) Mon parcours d'assuré : pour mieux gérer ma santé, **je déclare un médecin traitant** au préalable.  
Un problème pour trouver un médecin traitant ? J'en informe **le conciliateur** de la CPAM.
- 11) **Un problème pour payer mes soins de santé ?** Des soins dentaires, une prothèse, ...  
L'Assurance Maladie m'aide financièrement à me soigner. Il existe un dispositif d'aides, les « prestations extra-légales ». Mon dossier est étudié et je suis accompagné.
- 12) Le Service Social de l'Assurance Maladie apporte un accompagnement en cas de besoin, j'appelle le **36 46** ou j'écris.

## Contactez la CPAM de l'YONNE

- ⇒ Avec le **forum** questions-réponses sur [ameli.fr](http://ameli.fr) ;
- ⇒ par mail, via **mon compte ameli** (réponse sous 72h) ;
- ⇒ par téléphone : **36 46**



du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

- ⇒ par courrier :

Une adresse postale unique pour l'Yonne

CPAM de l'Yonne 89024 AUXERRE CEDEX

- ⇒ pour nous rencontrer : prendre un RDV au **36 46**

Des informations sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), et votre CPAM 24h/24 avec votre compte ameli AMELI, Ameli ? « l'assurance Maladie En Ligne »



### Un bilan de santé offert au Centre d'Examens de santé de la CPAM

Prenez rendez-vous et bénéficiez d'un examen de santé gratuit.

Le bilan de santé est pris en charge par l'Assurance Maladie (à l'exception du transport), ce bilan vous permet de faire le point sur votre état de santé, à l'aide de différents examens.

Vous bénéficiez des conseils personnalisés d'un médecin pour gérer au mieux votre capital santé.

Il vous suffit de prendre rendez-vous dès maintenant au Centre d'Examens de Santé de la CPAM de l'Yonne :

- ☒ par courrier : CES - Centre d'Examens de Santé de la Caisse d'Assurance Maladie de l'Yonne - 25, rue du Clos - 89001 AUXERRE CEDEX
- ☒ par téléphone : 03.86.72.14.80.
- ☒ par mail : [ces@cpam-auxerre.cnamts.fr](mailto:ces@cpam-auxerre.cnamts.fr)

**Tab'agir** : une association d'aide au sevrage tabagique : « **c'est décidé, j'arrête de fumer !** »



Adresse : Tab'Agir, Centre d'Examens de Santé 25, rue du Clos – 89000 AUXERRE

Téléphone : [03 86 52 33 12](tel:0386523312)

Fax : 03 86 51 72 14

Mél : [accueil@tabagir.fr](mailto:accueil@tabagir.fr)